



Les élus de Chaucenne proposent une réunion publique « être élus à Chaucenne » le 24 janvier 2020 à 20h30 au Centre de vie

Seront abordés :

- La gestion d'une commune
- La commune dans l'intercommunalité
- Les projets à transmettre
- Le besoin de candidats pour l'élection municipale
- Toutes les questions que chacun se pose.

Dans ce numéro :

Candidater aux élections municipales ?	1
Vie communale et manifestations...	2



Candidater aux élections municipales ?

Les élections municipales prévues le 15 et 22 mars 2019 seront l'occasion pour les habitants de Chaucenne qui le souhaitent, de participer à l'avenir de notre commune pour les 6 prochaines années en se portant candidat.

Qu'est-ce qu'une commune ? La commune est la collectivité administrative de « base » ou de proximité. C'est également la plus ancienne et probablement la plus identifiée par les administrés. Les communes connaissent une organisation administrative unique, quelle que soit leur taille. Depuis la loi municipale de 1884, elles sont gérées par le Conseil municipal et par le Maire. Le Conseil municipal est élu au suffrage universel direct, le Maire est élu par et parmi le Conseil municipal. Organe exécutif de la commune, le Maire est par ailleurs le représentant de l'État dans la commune. Au titre de cette seconde fonction, il gère l'état civil, organise les élections et a la qualité d'officier de police judiciaire. Les communes bénéficient de la compétence générale pour gérer toute affaire d'intérêt communal, ce qui n'empêche pas que de nombreuses lois leur confient des compétences identifiées dans les domaines les plus variés : urbanisme et maîtrise des sols, logement, aide sociale (CCAS), gestion des écoles élémentaires et maternelles, culture et patrimoine, tourisme et sport ...

Depuis quelques mois le blues des maires et des élus municipaux semble persistant : près d'un tiers ont décidé de rendre leur écharpe et plus de 20 % hésitent encore... La charge de travail élevée et l'insécurité juridique sont les raisons les plus souvent avancées. D'autres motifs tel que l'âge ou l'envie de laisser la place à de nouvelles équipes sont cités. La difficulté de concilier vie publique et vie privée revient régulièrement. Sans oublier ceux pour qui les relations dégradées avec la population ont atteint un point de non-retour. Face aux menaces et insultes, les maires se sentent trop peu soutenus. Le renouvellement des élus prendra-t-il définitivement le pas dans les mois à venir ? notre commune a besoin de représentants pour le service de nos concitoyens.

Les élus municipaux qui souhaitent de nouveau se présenter le feront majoritairement pour poursuivre leur « œuvre » (engager de nouveaux projets ou mener à bien ceux déjà engagés) ou tout simplement « parce que la fonction leur plaît ».

La volonté de poursuivre chez les élus locaux est donc avant tout le témoignage d'un engagement citoyen, volontaire, plus qu'un sentiment d'obligation.

Le champ de compétences des communes a diminué au profit de l'intercommunalité à la suite de l'adoption de la loi NOTRe du 7 août 2015. A partir de ces transferts de compétences Grand Besançon Métropole a mis en place une charte de gouvernance spécifique afin d'associer les communes aux décisions. Le territoire de Grand Besançon Métropole (GBM) a été divisé en 7 secteurs + 1 secteur pour la ville centre. Chaque secteur est animé par un élu membre du bureau assisté d'un suppléant. Des comités de secteur ont été mis en place pour chaque compétence transférée impliquant Maires/Adjoints et un élu référent par commune. Ces comités, en liaison avec les services techniques de GBM, ont connaissance de tous les projets du secteur et proposent au conseil communautaire le calendrier des réalisations. Celui-ci sera repris pour validation par l'assemblée du conseil communautaire. De plus GBM a mis en place, en avance sur les propositions nationales, la conférence des Maires permettant les échanges informels sur tous les sujets d'actualité.

Chaucenne en 2020 échappera t'il au manque de candidats ? notre commune avec une population supérieure à 500 habitants peut disposer de 15 élus. Des projets nombreux sont à poursuivre, le besoin d'exister dans l'intercommunalité est indispensable pour que notre village ne devienne un quartier de la communauté urbaine, enfin le projet de l'école en cours devra être repris par la nouvelle équipe et celles des communes du RPI. De bonnes raisons pour s'engager !

Vie communale et manifestations...

Mardi 10 décembre les temps 'éveil et jeux'...

Le Relais Familles Assistantes maternelles du Canton d'Audeux propose une séance 'éveil et jeux' à Chauenne (Centre de vie, ancienne halte-garderie) le mardi 10 décembre 2019 avec Christophe Grosjean, musicien et conteur.

Ces temps s'adressent aux assistantes maternelles, gardes à domicile, parents et enfants de 0 à 6 ans. Ils se déroulent de 9 h 30 à 11 h 00 sur inscription. Merci de prévoir une paire de chaussons.

Le CCAS propose une formation informatique en 7 séances de 2 heures...

- Séance 1 : Prise en main de la tablette
- Séance 2 : Photos et vidéos
- Séance 3 : Applications installées et personnalisation
- Séance 4 : Messagerie
- Séance 5 : Navigation internet
- Séance 6 : Les applications
- Séance 7 : Rappels (revenir sur les séances précédentes, répondre aux interrogations).



Cette formation sera assurée par Saint Saint Vit Informatique, avec les tablettes acquises pour les écoles dans le cadre du projet « école numérique ».

La date de première séance n'est pas fixée mais pourrait commencer début 2020. Une petite participation financière sera demandée. Renseignements et inscriptions en mairie.

Affouage : les affouagistes seront prévenus dès la disponibilité des lots.

Retour des grands froids pensez à vérifier la protection de votre compteur d'eau...

Si votre compteur est situé en regard enterré, mettez en place au-dessus du compteur une plaque anti-gel : polystyrène, film bulles ou bois sont d'excellents protecteurs contre le froid. La laine de verre peut être aussi utilisée à condition qu'elle soit enfermée dans un sac plastique. Evitez toute matière absorbant l'humidité telle que le tissu !

Petit rappel : le relevé des compteurs doit se faire impérativement avant le 12 décembre.

En raison des futurs travaux sur le bâtiment « Centre de vie », la location de la salle polyvalente est suspendue à compter du 1er juillet 2020.

Pour notre secteur les communes d'Audeux et de Sauvagny louent leurs salles polyvalentes.

L'actualité du Comité des fêtes...

Le 14 décembre aura lieu le goûter de Noël des enfants, l'accueil se fera dès 15 h 00 avec la projection d'un dessin animé, un goûter puis l'arrivée très attendue du Père Noël.

La prochaine réunion « jeunes » se déroulera le 14 Décembre à 11H en mairie.

Tous les collégiens et lycéens sont conviés.

A l'ordre du jour leurs projets pour 2020 :

- quelle sortie ou activité ?
- que seront leurs objectifs pour 2020 ?
- Comment financer ces projets ?

12 jeunes Chauennois ont participé à la sortie LASER GAME du 5 Octobre. Cette sortie a été financée grâce au produit de la vente d'objets divers sur le vide grenier du mois de Juin, et une modeste participation financière de chacun.

Ces mêmes jeunes et quelques nouvelles recrues ont fabriqué des paquets cadeaux lors de la réunion du samedi 16 décembre.

Ces paquets cadeaux feront parties des décorations de Noël qui seront installées vers le rond point

par Philippe Tisserand et Bernard Merger. Un sapin sera également érigé et permettra à chacun de venir installer sa déco de Noël.

Le Comité de fêtes remercie Philippe et Bernard pour leur temps passé, leur énergie et leur imagination.

L'assemblée générale du Comité des fêtes aura lieu le vendredi 31 Janvier 2020 à 20H30 en Mairie. Le Comité des fêtes souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.



Vous êtes conviés à venir partager la galette au Centre de vie dimanche 5 janvier 2020 à 11h30. A cette occasion la photo de la décennie sera réalisée, tous les chauennois sont attendus.



Toute l'équipe municipale vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.